

CPU : quatre orientations stratégiques adressées à Emmanuel Macron et son gouvernement

Paris - Publié le lundi 29 mai 2017 à 17 h 43 - Actualité n° 94506

La CPU formule quatre orientations stratégiques pour « guider les politiques de l'Etat en matière d'ESR et les actions des établissements au cours du quinquennat qui s'engage », dans une adresse à Emmanuel Macron, président de la République et son gouvernement datée du 18/05/2017 et publiée le 22/05/2017.

Ces quatre axes stratégiques, issus des propositions émanant du colloque de la CPU organisé à Reims en février 2017, concernent :

- la confiance accordée aux établissements d'ESR ;
- le soutien à « l'engagement des établissements pour leur pays et dans leur territoire » ;
- l'investissement « dans la reconfiguration des campus universitaires » ;
- « un ministère incitatif et d'appui plus que pilote et contrôleur ».

La CPU rappelle que « de nouveaux défis se présentent » pour les universités : la FTLV, le développement du numérique, la transition énergétique,... Elle estime que pour y répondre, « les établissements de l'ESR ont fait beaucoup et sont prêts à faire beaucoup encore mais ils ont besoin d'être accompagnés et soutenus dans leurs efforts, avec des politiques publiques plus claires et cohérentes, des réglementations mieux adaptées et des moyens financiers à la hauteur ».

La CPU indique aussi ne pas attendre « une nouvelle grande loi d'orientation » : « Il faut faire fructifier ce qui est engagé, œuvrer à en stabiliser le meilleur, en corriger y compris par la loi les insuffisances et surtout appuyer les initiatives des établissements dans leur diversité. Il y a besoin pour cela d'une vision partagée des missions confiées à l'ESR et des évolutions à opérer sur la durée du quinquennat. »

Faire confiance aux établissements d'ESR

La CPU souhaite que les ministères concernés par l'ESR « misent sur la confiance dans les établissements d'ESR » :

« Ils doivent poursuivre, en les associant, les chantiers en cours pour simplifier les règles et élargir les possibilités d'initiatives, au niveau de chaque établissement et de regroupement, éventuellement après des phases d'expérimentation devant être validées ».

Les chantiers concernent notamment :

- l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des étudiants tenant compte de la diversité de leurs acquis et de leurs objectifs ;
- les modalités d'organisation et de contrôle des acquis des formations ;
 - l'organisation des partenariats publics et privés en matière de recherche et de valorisation de ses résultats ;
- la gestion des personnels, de leur recrutement, de leur formation et de leur carrière ;
 - la définition des services des enseignants-chercheurs et des chercheurs ;
 - l'organisation statutaire de leur gouvernance et de celle de leurs regroupements ;
 - la maîtrise de leur patrimoine, de leur foncier et de leur capacité d'emprunt...

Soutenir l'engagement des établissements pour leur pays et dans leur territoire

La CPU considère que « le cadre fixé aux regroupements doit être assoupli pour permettre aux acteurs impliqués dans les Comue et établissements fusionnés de s'organiser en vue de leur projet partagé et de mettre en place une gouvernance efficace, sans avoir à renier leur histoire, ni leurs spécificités. »

Elle alerte par ailleurs sur « les moyens nécessaires, ne serait-ce que pour atteindre un niveau de financement moyen par étudiant à l'université dans la moyenne des autres pays européens, faute de quoi ce seront la qualité de réussite en licence et les missions de recherche des universités qui en pâtiront ».

« L'objectif d'un investissement du pays dans l'ESR à hauteur de 2 % de son PIB pour l'enseignement supérieur et 3 % pour la recherche », rappelle la CPU.

Clarifier la répartition des moyens mobilisables par établissement

La conférence demande aussi « la clarification des parts et des modes d'attribution » :

- des **moyens récurrents** nécessitant que soit défini pour les universités, comme cela a pu être fait pour les écoles, un modèle stable d'allocation de ressources tenant compte de l'activité et de l'efficience : « Ces ressources récurrentes doivent constituer l'essentiel de l'engagement annuel de l'Etat vis-à-vis des établissements dans la réalisation de leurs missions de service public. Ce modèle doit correspondre à des dotations effectives, même si une implantation progressive est nécessaire » ;
- des **moyens contractuels** inclus dans les contrats de site et contrats d'établissements, chaque établissement pouvant déléguer tout ou partie au niveau du site : « Le contrat doit permettre de corriger les distorsions de situation des établissements et tenir compte d'engagements particuliers qu'ils assument » ;
- des **ressources compétitives** sur des priorités nationales, attribuées de façon impartiale et transparente : « Elles doivent correspondre à des objectifs ciblés et limités venant renforcer des politiques publiques et non en tenir lieu à elles seules ».

Investir dans la reconfiguration des campus universitaires

La CPU demande « l'engagement d'un grand plan d'investissement pour la réhabilitation et la réhabilitation des patrimoines universitaires, financé par l'Etat, les collectivités territoriales et le recours à l'emprunt ».

« Les maîtres mots d'une telle rénovation en seront : pédagogie et numérique, vie de campus et urbanité, intégration dans la cité, performance énergétique, attractivité internationale, partenariats et valorisation d'activités », écrit la conférence.

Un ministère incitatif et d'appui

La CPU souhaite que « le ministère de l'ESR soit un appui solide dans la construction d'une Europe de la connaissance, notamment au moment où la France a la mission d'organiser en 2018 la conférence interministérielle du processus de Bologne, qui définira les prochaines orientations d'un espace européen de l'enseignement supérieur. »

Au niveau national, la CPU souhaite « voir se transformer profondément la culture du ministère de l'ESR et le mode de fonctionnement de ses administrations en particulier en donnant plus d'importance au dialogue contractuel avec les établissements et la CPU qui les représente ».

Contrat pluriannuel : centre des relations entre l'Etat et les établissements

Ce dialogue entre l'Etat et les établissements doit se traduire « par un rôle renforcé accordé au contrat pluriannuel, véritable feuille de route politique par laquelle l'État et les établissements définissent les engagements de chacun et, dans le cadre de leur regroupement, les objectifs partagés et les engagements de chacun. »

Le contrat doit être « un élément essentiel de pilotage et de cohérence du système » :

« La participation des organismes, voire sur certains points, d'autres ministères et des collectivités territoriales aux contrats pluriannuels ainsi conçus, est aussi un moyen de stabiliser leur implication et leur contribution dans la durée », indique la CPU.

Conforter le rôle du HCERES

La CPU se dit « attachée à la transparence et à la publicité des évaluations des établissements, éléments aussi bien de sincérité du dialogue avec le ministère que de crédibilité externe et de pilotage interne ».

Le HCERES doit être « conforté dans son rôle, de même que doit être soutenue la possibilité de recours à des évaluations autres, notamment internationales », précise la conférence.

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Délégué général : Denis Ehksam

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.

- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)

- des conseillers et consultants (7 personnes)

- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »